



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



23120493

Tribunal de l'entreprise de Liège

11 SEP. 2023

Division Greffe

N° d'entreprise : **0479 449 917**

Nom

(en entier) : **PHYTESIA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Campagne de Bêche, 1 à 4557 SCRY (TINLOT)**

Objet de l'acte : Nomination

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29/08/2023

[...]

Résolution 6 - Renouvellement du mandat des administrateurs

Après délibération, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat de l'ensemble des administrateurs suivants :

- Pascal LAMBE, domicilié à 4500 HUY, rue de Wawehayen, 8;
- Philippe DUBOIS, domicilié à 4970 STAVELOT, rue Sous la Borzeux 21 ;
- DOMAINE ARGENTEUIL S.A. (BCE 0870.106.232), ayant son siège social à 1410 WATERLOO, Chaussée de Tervuren 198F, Bte 1, représentée par Mr Joël VINCENT, élisant domicile au siège de la société dans le cadre de son mandat ;
- NOSHAQ PARTNERS SRL (BCE 0808.219.836), ayant son siège social à 4000 LIEGE, rue Lambert-Lombard 3, représentée par Madame Laurence ROSA, élisant domicile au siège de la société dans le cadre de son mandat ;
- VENTURE COACHING SCRL (BCE 0480.168.905), ayant son siège social à 4031 LIEGE, Avenue Pré-Aily 4, représentée par Monsieur Jacques DOMMES, élisant domicile au siège de la société dans le cadre de son mandat ;

pour une durée de 6 ans, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice à clôturer au 31/12/2028.

Ces mandats seront exercés à titre gratuit, sauf décision contraire ultérieure de l'assemblée générale.

Les administrateurs en fonction réunis en conseil d'administration, étant tous présent(s) ou représenté(s), de sorte qu'il n'y a pas lieu de justifier des formalités de convocation à la présente réunion, et que le quorum de présence étant réuni peuvent valablement délibérer, décident à l'unanimité de déléguer tous les pouvoirs relevant de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à monsieur Pascal LAMBE.

Cette délégation de pouvoir prend effet ce jour pour une durée indéterminée. Cette délégation prendra fin en cas de cessation du mandat d'administrateur.

Ce mandat pourra être rémunéré sauf décision ultérieure contraire du conseil d'administration.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

Résolution 7 - Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède

A l'unanimité, l'assemblée générale confère tous pouvoirs à chacun des administrateurs et à Madame Alexandra DUBOIS, expert-comptable certifié, représentant la SComm Alexandra Dubois, Expertise comptable, administrateur délégué de la SA AXIOME, ayant ses bureaux Avenue du Parc, 40 à 4650 CHAINEUX, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux Annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des guichets d'entreprises.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/09/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Réservé
au
Moniteur
beige

[...]

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Alexandra DUBOIS, expert comptable
représentant la SComm Alexandra Dubois, Expertise Comptable
Administrateur délégué de la SA AXIOME
Mandataire

Déposé en même-temps : Procès-verbal de l'Assemblée générale du 29/08/2023

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/09/2023 - Annexes du Moniteur beige

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)